



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avancée des enquêtes sur les piqûres sauvages

Question écrite n° 5389

Texte de la question

M. Julien Rancoule interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'avancée des enquêtes au sujet des scandales des piqûres sauvages lors de l'été 2022. En juin 2022, plus de 800 plaintes avaient été enregistrées en France. Les derniers cas médiatisés remontent quant à eux à l'automne. En perspective de l'arrivée de la nouvelle saison culturelle dès le printemps 2023, de nombreuses familles sont inquiètes pour leurs enfants qui seraient susceptibles de se rendre dans des festivals ou des fêtes de villages où des cas de piqûres sauvages à la seringue ont été signalés l'an dernier. C'est également un sujet de préoccupation pour les organisateurs de ces événements et les municipalités qui les accueillent. Il ne s'agirait pas que ces attaques se répètent et pour cela, les acteurs locaux ont besoin d'informations claires sur ce qui s'est produit lors des attaques à la piqûre sauvage afin de mieux les appréhender. En outre, il lui demande s'il compte prendre des mesures préventives d'ici le printemps 2023 afin de lutter contre ce phénomène préoccupant.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5389

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1050

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)